



Les haies peuvent avoir de multiples fonctions. Dont celle d'assurer un apport en fourrage!

car ils prennent la relève de l'herbe lorsque celle-ci se fait rare. Il est possible de laisser le bétail pâturer les haies sur pied ou encore de couper les branches des arbres têtards en vue de disposer les rames fourragères au sol. Jadis, de nombreuses espèces d'arbres étaient étêtés dans ce seul but. Des chênes, des charmes, des saules ou encore des frênes taillés en têtard n'étaient pas rares. Attention: la législation fixant la période pendant laquelle les travaux d'entretien, dont la taille des haies et des arbres, sont autorisés, a récemment été modifiée. La période d'interdiction s'est vue prolongée et il est désormais interdit en Wallonie de réaliser ce type de travaux entre le 1er avril et le 31 juillet.

### Contribution au bien-être animal

En plus de l'apport de nourriture, ces éléments végétaux jouent un rôle dans l'amélioration paysagère, le renforcement du maillage écologique, la limitation de l'érosion, la régulation du cycle de l'eau, l'hébergement d'oiseaux ou d'insectes et, d'une manière plus générale, sont une contribution au bien-être animal par l'apport d'ombre ou l'effet coupe-vent. En effet, ces périodes de sécheresse sont accompagnées d'un soleil assommant, d'une faible circulation de l'air, les animaux souffrent d'être exposés durant de trop longues périodes dans les prairies dénudées de couvert végétal.

En s'appuyant sur l'exemple d'agriculteurs qui pratiquent encore cette méthode de pâturage, des recherches sont aujourd'hui menées afin de trouver des améliorations techniques possibles. Différentes études sont également menées afin de connaître l'intérêt nutritif des éléments com-

Pour obtenir cette aide, rendez-vous sur le site biodiversité.wallonie.be (onglet «Agir» sous l'onglet «Subvention à la plantation»). Vous y trouverez les documents de demande d'aide, la notice explicative reprenant les conditions d'obtention ainsi que les listes des plantes admissibles.

Vous êtes agriculteurs et vous êtes intéressés par un projet de plantation? Vous pouvez contacter Natagriwal au 010/47 37 71 qui vous redirigera vers le conseiller actif dans votre région ou directement Louise Bouland, lbouland@natagriwal.be ou 0493/33.15.89.

(1) Natagriwal asbl

semis de bleuets et de coquelicots. L'implantation à meilleur emplacement pour chaque bande et établira un cahier des charges adapté à votre exploitation.

- La bande paysagère à fleurs des prés est com-

meilleur emplacement pour chaque bande et établira un cahier des charges adapté à votre exploitation.

## Le soutien à la certification Vegaplan adopté par le Gouvernement wallon

**Le Gouvernement wallon a approuvé l'arrêté prévoyant, en 2018, une aide de minimis en vue d'encourager la certification du cahier des charges «standard Vegaplan» qui assure la qualité des produits livrés au sein de la filière végétale.**

En novembre 2017, le Gouvernement wallon, pour compenser la baisse exceptionnelle des prix des produits agricoles dans le secteur de l'élevage avait mobilisé 6.500.000 euros. Une enveloppe additionnelle de 1 million d'euros était quant à elle dédiée pour les cultures.

Son affectation est désormais éteinte. Une aide de 150€, jusqu'à l'épuisement des crédits, est allouée par agriculteur qui adhère au «standard Vegaplan». Ce cahier des charges assure la qualité des produits livrés au sein de la filière

végétale et garantit la sécurité alimentaire selon les exigences de l'Afscsa, ainsi que la traçabilité des matières produites. Il garantit également une utilisation de pesticides compatibles avec le développement durable. Ce standard, géré par le secteur, leur ouvre des portes à la commercialisation de leur production.

L'agriculteur peut bénéficier de cette aide de minimis s'il a eu droit en 2017 ou en 2018 à une aide au paiement de base.

**\*\*Fabriqué sur notre site de Purnode**

**Le système GENOSAN**  
Générateur de santé

**MONSEU** Nutrition animale & végétale

**MONSEU** Nutrition animale & végétale

A appliquer lors de la conception du silo

**\*\*GENOSIL\*\*** Améliorant et conservateur d'ensilage minéralisé

**\*\*GENOSEL\*\*** Sel enrichi en oligo-éléments

**JOVEEZO** Sel enrichi en iode

Rue Baronne Lemonnier, 122 - 5580 LAVAUX-SAINTE-ANNE - Tél. 084/38.83.09 - Fax 084/38.95.78 - E-mail : info@monseu.be